



Imposition de mes dommages et intérêts...

Par **tom69**, le **22/12/2011** à **14:53**

Bonjour,

Je me permet d'écrire ici pour savoir si quelqu'un peut m'aider.

J'ai acheté une maison en défiscalisation il y a 4ans et demi,et la fin du procès approche pour cause de non viabilité.

Ma question concerne l'imposition de mes futurs dommages et intérêts:

Plusieurs choses devrait m'être remboursé:

- Les loyers non perçu.
- L'équivalent des travaux à faire pour rendre la maison viable.
- La défiscalisation que j'ai perdu.
- et éventuellement des dommages pour le désagrément.

Bref pouvez vous me dire si je serait imposable sur ces différents points.

Merci d'avance pour vos réponses.